



Bruxelles, le 5 décembre 2018
(OR. en)

15076/18
COR 1
OJ CRP1 42

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

5 et 7 décembre 2018 (10:00, 14:30)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 (10 heures)

Le point suivant est transféré de la réunion de vendredi 7 décembre et sera traité après le point 5:

Points avec débat (II)

Environnement

13. Règlement sur les normes en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes (refonte)



Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue

o

o o

VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018 (14 h 30)

Le comité poursuivra l'examen du point ci-dessous, qui sera abordé avant le point 12 et est libellé comme suit:

Points avec débat (II)

Environnement

13. **(suite)** Règlement sur les normes en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes (refonte) **15198/18**
Préparation du trilogue

o

o o

Le point suivant est retiré:

Points avec débat (II)

Télécommunications

6. **(suite) (évent.)** Règlement sur la cybersécurité **15048/18**
Préparation du trilogue

-
- 1** Première lecture
C Sur la base d'une proposition de la Commission
-